

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

DOCUMENT DE TRAVAIL du CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du lundi 8 avril 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

12 membres présents : BENOKBA Gilles, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude, ROBIN Anick.

1 membre représenté : Elodie BARRET (représentée par Danielle CLEMENT)

1 membre excusé : Chantal BARRET

Danielle CLEMENT explique avoir reçu la démission de Martine CASCALES pour des raisons personnelles. Elle la remercie pour son investissement et le travail fourni, dont la mise en place de la cellule de crise et la création du Plan Communal de Sauvegarde.

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2024 par une abstention (Christophe CHALOIN) et 12 POUR.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2024 : Chantal COMBET fait remarquer une série d'erreurs dans le compte rendu. Madame le Maire ne pouvait pas présenter les délibérations puisqu'elle était absente. Le compte rendu sera modifié et approuvé lors de la prochaine séance.

1/ CONVENTION POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE EN PROPRIETE PRIVEE (quartier les Ducs)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du renforcement du réseau BT à partir du poste les Ducs, il convient de signer une convention avec le SDED pour une servitude de passage de ligne souterraine en propriété privée.

Danielle CLEMENT précise qu'il s'agit du renforcement du réseau BT des Ducs, de changement de poteaux bois pour des poteaux béton, de travaux d'élagage et autres améliorations.

Christophe CHALOIN demande des précisions sur la localité des travaux.

Danielle CLEMENT répond qu'il s'agit de parcelles dont la commune est propriétaire et que le plan a été envoyé en même temps que la convocation pour préparation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

Points divers :

- Sortie école maternelle ATSEM

Au préalable, Cyrille FONTANEZ sort de la pièce pour laisser le Conseil Municipal traiter cette question.

Danielle CLEMENT explique qu'une sortie scolaire sur 2 jours avec une nuitée est organisée par l'école maternelle à Indian's Vallée. Notre ATSEM accompagnera les enfants et les enseignantes. La question à aborder est celle de la rémunération de l'ATSEM pendant la nuitée ? Danielle CLEMENT précise s'être renseigné auprès du Centre de Gestion. Le CDG se base sur une majoration minimum de 3h30 minimum pour une nuitée d'accompagnement scolaire.

Christophe CHALOIN propose qu'à la place d'une rémunération, qu'on lui fasse récupérer les heures. Danielle CLEMENT répond que c'est très compliqué de lui faire rattraper des heures étant donné son emploi du temps et du nombre d'heures important qu'elle effectue déjà.

Chantal COMBET dit qu'elle n'aura pas de temps de repos obligatoire (durée légale de repos quotidien entre 2 journées de travail : au minimum 8 heures). Elle précise que l'ATSEM ne peut faire sa journée et enchaîner avec une nuitée. Cela représenterait 36h de travail d'affilé sans pause.

Danielle CLEMENT répond que cela n'a pas choqué le CDG, mais qu'elle va leur poser la question. Dans tous les cas, la demande sera faite pour que tout soit en règle.

Florane DIAKITE explique qu'un arrêté dispose que les ATSEM peuvent accompagner les enseignantes pour des sorties scolaires avec nuitée. Elle rajoute qu'il est important que l'ATSEM soit présente à cette sortie scolaire, car elle fait partie de l'équipe éducative, il s'agit d'un agent spécialisé qui assiste les enseignantes avec un temps de travail qui sera adapté. Les enfants la connaissent et c'est important.

Anthony DIPALO précise que si le CDG considère qu'une nuitée équivaut à 3h30 de travail, que cela n'équivaut pas un travail de nuit classique où un salarié doit rester à son poste éveillé. A un moment donné l'ATSEM va également dormir et d'autres accompagnateurs vont prendre le relais. Il n'y a pas 36 heures de travail effectif d'affilé. Les textes prévoient l'accompagnement des Atsem pour les sorties scolaires avec nuitée, donc c'est faisable.

Danielle CLEMENT rajoute que selon la réglementation, les ATSEM peuvent accompagner les enseignantes pour une sortie avec nuitée, sur autorisation du maire.

Pour la question de la rémunération, Danielle CLEMENT propose une rémunération basée sur 5h pour la nuit.

Les conseillers approuvent.

Cyrille FONTANEZ reprend sa place au Conseil Municipal.

- Logo de la commune

Danielle CLEMENT explique avoir reçu Mme ENO, directrice du service communication de l'Agglo, en compagnie de Cyrille FONTANEZ.

L'Agglo propose de créer un logo pour la commune. Aujourd'hui la commune ne possède pas de logo.

Anick ROBIN demande le prix de ce service.

Cyrille FONTANEZ répond que ce service est gratuit.

Mme ENO nous a fait parvenir des questions pour aider à la création du logo. Les conseillers sont invités à répondre aux questions à l'oral durant cette séance.

- Existe-t-il des éléments existants ? blason, ex logo ? si oui, merci de nous les faire parvenir

Il existe un ancien logo (visible sur PanneauPocket) effectué par une ancienne élue. Il représente les Deux Sœurs, le relief des montagnes de la Momie et le soleil. Ce logo n'est pas utilisé ailleurs.

- Avez-vous des typographies habituellement utilisées ?

Il n'y a pas de logo sur les courriers officiels de la mairie, mais le nom, l'adresse, et les coordonnées de la commune sont écrit en bleu en police Calibri.

- Des couleurs appréciées ou à éviter ?

Les conseillers souhaitent ne pas avoir trop de couleurs différentes sur ce logo. 2 ou 3 couleurs différentes maximum. Pas de couleur trop vives.

- Quelles sont les principales valeurs de la commune ?

Les conseillers souhaitent accentuer le logo sur la nature, notamment avec la représentation de la Momie et les Deux Sœurs.

- Y a-t-il des caractéristiques ou particularités ?

Une église sans clocher, les 2 sœurs qui représentent les 2 villages (montagne), la Momie (montagne), les diables de l'église, l'agriculture, l'orchidée sauvage

- Quel esprit souhaitez-vous véhiculer ?

La nature, la campagne apaisée, la qualité de vie, la montagne, les grands espaces. Avec un côté dynamique.

- Souhaitez-vous quelque chose de moderne ou traditionnel ?

Le moderne est souhaité par l'ensemble des conseillers.

- Y'a-t-il des exemples de logo de collectivités que vous trouvez particulièrement réussis / ratés ?

Les conseillers ont visualisé plusieurs logos projetés à l'écran. Le logo de la communauté de communes Briançonnais a été apprécié par les élus du fait de son design. Par contre, le fond bleu marine et l'écriture blanche n'a pas convaincu.

Le logo de la commune de St Cyprien a aussi été apprécié. De même pour la commune de Levet, malgré son côté traditionnel.

Les logos de Nevers et de St Clair de la Tour n'ont pas été aimé, car trop traditionnel.

- **Questionnaire parc du Vercors**

Danielle CLEMENT explique avoir préparé une ébauche de questionnaire pour consulter la population car l'entrée ou non dans le Parc du Vercors est un sujet important, et il serait intéressant d'avoir les avis des habitants de la commune. Ce questionnaire a été préparé sur le modèle d'un questionnaire déjà envoyé sur d'autres communes à proximité.

Christophe CHALOIN demande pourquoi il est demandé les noms et prénoms sur le questionnaire ?
Cyrille FONTANEZ répond que cela peut être facultatif, il n'est pas obligé de mettre le nom et prénom.

Anick ROBIN dit qu'il est important pour certains habitants d'assumer leurs pensées et donc d'inscrire leur nom et prénom.

Christophe CHALOIN indique qu'un questionnaire a été fait sur la commune d'Hostun et demande si on peut le prendre comme modèle car semble être plus complet.

Après lecture du questionnaire d'Hostun par Christophe CHALOIN, plusieurs conseillers lui font remarquer que ce sont exactement les mêmes questions, il n'y a rien de plus.

Anick ROBIN déplore néanmoins qu'avec ce questionnaire, la population risque de plus répondre par rapport à l'idée environnementale du parc et moins sur l'aspect budgétaire pour la commune. Elle demande s'il faut préciser qu'en parallèle, qu'avec le montant de l'adhésion au parc, d'autres projets pour la commune pourraient être menés, comme la création d'une cantine pour l'école.

- **Maison de santé**

Danielle CLEMENT explique que Robert CLEMENT, avec l'aide des agents techniques, ont dégagés des arbres pour permettre à DAH d'effectuer le diagnostic amiante fait la semaine dernière sur le terrain de la future maison de santé. Une étude géotechnique va bientôt être réalisée.

Anick ROBIN cherche activement un médecin, elle a eu un contact avec un médecin universitaire, mais pour le moment elle n'a pas eu de réponse. Elle a aussi contacté des syndicats d'internes, qui lui ont indiqué de mettre une annonce sur leur site. Ce qui a été fait.

Elle déplore qu'elle n'arrive pas à avoir quelqu'un au téléphone, seulement par mail.

Danielle CLEMENT dit qu'elle a des contacts avec la Région, pour envisager l'accueil pour des internes en 4^e année (pour remplacer le 2^e médecin) dans un des cabinets. Ce dispositif serait tout nouveau et mis en place pour 2026. Les aides ne sont pour le moment pas encore fixées.

Danielle CLEMENT explique que le Département a changé de procédé pour éviter que les médecins changent de communes pour avoir des avantages.

Christophe CHALOIN demande des explications sur les subventions ?

Danielle répond que pour la Région, il faut 2 médecins généralistes + 1 paramédical, pour avoir une subvention. Néanmoins, un interne et un 4^e année suffirait car le but d'un 4^e année de qu'il puisse s'installer dans la maison de santé. Pour le Département, 1 généraliste suffit pour avoir les 30% de l'opération, ainsi qu'un bonus de 5% car notre secteur est considéré comme « sous-dense » en terme de médecin généraliste.

- **Traversée du village Rochefort**

Danielle CLEMENT explique avoir rencontré M. VAYSSIERE du Département la semaine dernière avec Cyrille FONTANEZ et Lydie CHANTEPY.

Danielle CLEMENT répond qu'il est envisagé de déplacer l'arrêt de bus au milieu de la route à St Mamans, mais il faut aussi consulter Valence Romans Mobilités.

Au départ, il est nécessaire de poser des quilles pendant 15 jours ainsi que des panneaux pour prévenir de la modification de la circulation.

Cyrille FONTANEZ ajoute qu'il est question de ne laisser que 4 mètres de large, pour bloquer la circulation quand le bus est au milieu. Ainsi, une fois que le bus est arrêté pour déposer les enfants, aucune voiture ne pourra passer le temps de l'arrêt.

Pour effectuer ces travaux, il n'est pas nécessaire de consulter un bureau d'études. Il faut seulement dessiner sur un plan les aménagements souhaités : passages piétons, quilles...

Cyrille FONTANEZ dit que l'on peut mettre des ralentisseurs, des quilles...

Il explique également qu'il a demandé à M. VAYSSIERE s'il pouvait fixer les panneaux et des chicanes dans la traversée de Rochefort-Samson. Oui cela peut être fait, mais seulement si cela vient compléter un marquage au sol.

Cyrille FONTANEZ indique qu'il est possible de végétaliser les chicanes pour les embellir mais aussi pour réduire la visibilité des automobilistes et par conséquent les pousser à ralentir.

Cyrille FONTANEZ rappelle que les panneaux sur la traversée de Rochefort sont propriété du Département mais il a négocié pour pouvoir les garder.

Chantal COMBET demande si le radar pédagogique est régulièrement « lu » (consultation des vitesses enregistrées).

Cyrille FONTANEZ dit que nous allons essayer, mais qu'il y aurait un problème d'enregistrement des données.

Anthony DIPALO demande à ce qu'il soit bien traité en même temps, les entrées et sorties des deux villages, Rochefort Samson et St Mamans. Maintenant qu'on a un accord de M. VAYSSIERE pour effectuer des aménagements à moindre coût, il faut sécuriser les entrées et sorties de chaque village.

Cyrille FONTANEZ confirme que ce sera bien le cas.

Prochain Conseil Municipal, le 13 mai 2024 à 20h00.